

Direction des Affaires Scolaires

2022 DASCO 132 - Subvention (99 680 euros) et convention avec Eloquentia pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

L'association Eloquentia est une association à but non lucratif, loi de 1901 qui a pour objet de mener une réflexion sur le lien social et de promouvoir une action citoyenne en France et dans le monde entier, à travers des projets sociaux, culturels ou éducatifs.

Elle développe notamment un programme éducatif d'intérêt général intitulé « Eloquentia », qui vise à favoriser le développement personnel par la prise de parole en public à travers des formations et des concours encadrés par des comédiens, des avocats et des experts de l'éloquence. Les programmes « Eloquentia » sont organisés à travers toute la France, de l'école élémentaire (cycle 3) à l'université.

Ce programme et ses finalités répondent à plusieurs objectifs du plan Ambition Collèges, intégrés au Projet Educatif de Territoire (PEDT) parisien 2021-2026, co-signé le 30 septembre 2021 par la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris et à ceux :

- renforcer la dynamique partenariale au profit des projets des établissements afin de favoriser la réussite éducative des jeunes Parisiens en leur permettant d'accéder à de nouvelles pratiques qu'elles soient culturelles, artistiques, scientifiques ou sportives.
- promouvoir et transmettre les valeurs de la République en favorisant l'expression et le développement de l'esprit critique des jeunes parisiens.

Par leur contenu éducatif, les publics mobilisés et leur diffusion, les stages d'éloquence concourent à l'ambition du Projet Éducatif de Territoire parisien 2021-2026 de réduire les inégalités culturelles et sociales. En 2021-2022, 58% des collèves concernés sont en réussite éducative, 54% des participant.e.s sont collégiennes et plus de 76% des stagiaires sont en classe de 3^{ème}.

Ces stages permettent aux adolescent.e.s, en particulier, celles et ceux les plus éloigné.e.s des pratiques culturelles, de s'approprier des techniques d'éloquence et de prendre conscience de l'impact du changement de posture sur l'estime de soi et la confiance à travers les axes de travail suivants :

- le développement de l'esprit critique et la créativité ;
- la structuration du propos via l'expression écrite ;
- la maîtrise du corps et de la voix.

Ces ateliers familiarisent les jeunes parisiens à la prise de parole en public et à la congruence. Pour favoriser le rayonnement des stages, ils peuvent faire l'objet de restitutions ouvertes à un public plus large (établissements à proximité, familles, challenge, etc.). Compte tenu du succès rencontré par ces stages depuis 2019 et du bilan réalisé en lien avec les équipes éducatives et les collégiens, l'offre s'élargit auprès du cycle 3.

Dans la continuité des années précédentes, l'association proposera à l'attention des collégiens de 11 à 14 ans, prioritairement de 4^{ème} et 3^{ème} :

- des ateliers d'éloquence visant à développer l'expression scénique, la structuration du discours, l'écriture (slam, poésie, rap, stand-ud), le contrôle de la voix et de la respiration, organisés en groupes de 10 à 15 collégiens, à raison de 10 séances de 2h ;
- un temps de restitution finale dans ou en dehors des collèges, centres de loisirs et écoles concernés ;
- un projet de stage Eloquentia d'une semaine intitulé « challenge d'éloquence du Grand Paris » durant les vacances de printemps ou d'automne 2023, réunissant des collégiens volontaires des différents établissements parisiens ayant bénéficié de la formation avec une restitution finale dans un des salons de l'Hôtel de Ville.

Cette offre qui peut se dérouler sur les temps scolaire, péri ou extrascolaire (durant la pause méridienne, le soir après les cours, le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires, notamment dans le cadre du dispositif « TOU.TE.S AU COLLEGE ! C'EST LES VACANCES ! ») sera ouverte prioritairement aux collèges du dispositif Action Collégiens et aux deux centres d'accueil pour collégiens temporairement exclus, Patay et Ramponeau. En concertation avec l'équipe enseignante et l'adjoint éducatif d'Action collégiens pour les collèges ou le référent éducatif pour le centre Patay, l'intervention est adaptée en tenant compte des contraintes, des besoins éducatifs des publics, et des projets spécifiques de chaque établissement.

Pour 2023, 33 collèges et les 2 centres d'accueil pour collégiens exclus pourront participer au programme.

Le partenariat propose également de poursuivre cette même démarche auprès du premier degré (cycle 3) sur des temps scolaire, péri et extra scolaire. L'association et la sous-direction de la politique éducative, en concertation avec les professionnels de l'éducation (équipes d'animation et enseignantes) concernés, identifieront des centres de loisirs et classes à partir de critères conjointement définis. L'intervention sera adaptée en tenant compte des spécificités et des besoins éducatifs des publics en favorisant des actions Passerelles de cycle 3 (CM2 /6^{ème}).

Le budget global du projet s'élève à 124 600 euros auquel l'association contribue partiellement sur ses fonds propres. Le soutien de la Ville de Paris s'établirait, comme en 2022, à 99 680 euros.

Il vous est proposé d'apporter le soutien de la Ville à ce projet porté par l'association Eloquentia en autorisant la signature d'une convention annuelle, annexée au projet de délibération, et l'attribution de la subvention de fonctionnement correspondante au titre de l'année civile 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DASCO 132 - Subvention (99 680 euros) et convention avec l'association Eloquentia pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet Éducatif de Territoire signé le 30 septembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Eloquentia pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole et de lui attribuer une subvention de 99.680 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle avec l'association Eloquentia, domiciliée 133 boulevard Murat à Paris 16^{ème}, pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole éducative, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 99 680 euros est attribuée à l'association Eloquentia (194451 - 2022_10485) au titre des activités faisant l'objet de la convention mentionnée à l'article 1, au titre de l'année 2023.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 (69 776 €) et 2023 (29 904 €), sous réserve de la décision de financement.